

## **Directives communes pour les candidats**

### **Programme de recherche en équipe bilatérale FRQNT-NSFC**

National Natural Science Foundation of China (NSFC)  
Fonds de Recherche de Québec - Nature et Technologies (FRQNT)

## **1. OBJECTIFS**

L'objectif du programme est de soutenir des projets de recherche en équipe bilatérale novateurs impliquant des scientifiques québécois et chinois se concentrant sur deux domaines de recherche prioritaires:

- La géologie et les changements climatiques
- L'optique et la photonique

Le programme vise à favoriser le transfert des connaissances et à encourager des percées scientifiques majeures à courts et moyens termes en combinant les forces et les ressources des membres de l'équipe.

## **2. DIRECTIVES POUR LES CANDIDATS**

### **2.1 Critères d'admissibilité**

Pour les candidats du Québec, le programme est ouvert aux chercheurs qui :

- sont citoyens canadiens ou résidents permanents (possèdent une carte de résidence permanente);
- sont résidents de la province de Québec.
- travaillent dans les domaines de recherche ciblés dans le programme dans une université ou un collège du Québec.
- possèdent un des statuts suivants : chercheur universitaire (CHU, CHUN, et CHUT), chercheur de collèges (CHC et CHCT) ou chercheur institutionnel (CE). Un chercheur affilié (CHA), chercheur sans affiliation institutionnelle reconnue (CHS), chercheur hors Québec (CHH), chercheur gouvernemental (CHG), chercheur industriel (CHI), chercheur collaborateur (COL) ou chercheur visiteur (VIS) peut être inclus dans l'équipe, mais ne peut pas recevoir de financement. Pour une définition des statuts, consultez les [Règles générales communes](#).

Pour les candidats chinois, le programme est ouvert au chercheur qui :

- sont des citoyens chinois détenant un poste dans une faculté universitaire ou un institut de recherche affilié qui a été identifié par NSFC comme admissible.
- travaillent dans les domaines de recherche ciblés dans le programme.
- sont présentement bénéficiaire de financement dans le cadre d'un projet de recherche du NSFC.

Chaque demande doit inclure au moins deux (2) chercheurs chinois et deux (2) chercheurs québécois.

## 2.2 Dépôt des demandes

Chacune des parties de l'équipe (Chine et Québec) doit nommer un chercheur principal (PI) qui sera responsable du dépôt de la demande. La demande consiste en un formulaire de demande (format PDF) et les CV de chacun des membres de l'équipe (format PDF). Le chercheur principal responsable de soumettre la demande doit téléverser ces documents sur un site sécurisé.

### 2.2.1 *Le formulaire*

L'équipe doit remplir un seul formulaire de demande conjoint. Le formulaire (format WORD) est disponible sur les sites Web de NSFC et du FRQNT. Une fois terminé, il doit être sauvegardé en format PDF.

### 2.2.2 *Les Curriculum Vitae*

Chaque membre de l'équipe québécoise doit compléter un CV commun canadien (format FRQNT) et en extraire une version PDF officielle. Il/elle doit aussi compléter le « Fichier de contribution détaillé » et le joindre à son CV en PDF. Pour plus d'information, consulter les documents « [Préparer un CV pour les Fonds](#) » et « [Règles de présentation des contributions détaillées](#) ».

Chaque membre chinois de l'équipe doit joindre un CV en utilisant le modèle de CV fourni.

## 2.3 Dépenses admissibles

La partie québécoise du budget peut être utilisée pour couvrir les catégories de dépenses suivantes telles que décrites dans les [Règles générales communes des FRQ](#):

- Rémunération, formation et honoraires professionnels
- Frais de déplacement et de séjour pour les chercheurs du Québec voyageant en Chine
- Matériel, fournitures et équipements
- Fournitures informatiques, frais de télécommunication et achat de banque de données
- Frais de diffusion, de reproduction, d'édition, de reprographie ou de traduction

La partie chinoise du budget doit respecter les normes de NSFC sur les budgets :  
<http://www.nsf.gov.cn/publish/portal0/tab220/info24198.htm>

## 2.4 Calendrier du concours

<b>30 juin 2015</b>	Date limite pour le dépôt des demandes
<b>Juillet-Août 2015</b>	Expertise externe
<b>Septembre 2015</b>	Réunion du comité d'évaluation conjoint
<b>Octobre 2015</b>	Annonce des résultats

## 3. ÉVALUATION

### 3.1 Processus d'évaluation

Le processus se divise en deux étapes:

- ÉTAPE 1: Le FRQNT et la NSFC font évaluer chacune des demandes par des experts externes.
- ÉTAPE 2: Le FRQNT et la NSFC nomment un comité d'évaluation conjoint. Ce comité compare les demandes et établit un classement en les séparant en trois catégories :
  - a. Projets présentant les plus hautes cotations: à être financés en priorité si le budget le permet
  - b. Projets présentant des cotations au-dessus du seuil d'excellence scientifique: à être financé si le budget le permet (liste de réserve)
  - c. Projets présentant des cotations en dessous du seuil d'excellence scientifique: à ne pas financer

### 3.2 Critères d'évaluation

- Qualité des antécédents de recherche des scientifiques québécois et chinois
- Complémentarités des méthodologies scientifiques, des compétences spécifiques au domaine et des collaborations
- Valeur ajoutée du projet en termes de collaboration
- Mérite scientifique du projet et bénéfices potentiels
- Réalisme de la durée du projet

### 3.3 Intégrité du processus d'évaluation

Les conseils d'administration du FRQ et de la NSFC ne sont pas impliqués dans l'évaluation scientifique des demandes de financement. À aucun moment les chercheurs, étudiants ou autorités institutionnelles ne

doivent prendre contact avec le président du comité d'évaluation ou ses membres. Les organismes de financement ont le droit de retirer une demande de la compétition s'ils se rendent compte d'une tentative pour faire pression sur le comité ou influencer le processus d'évaluation.

Toute personne appelée à siéger à un comité d'évaluation doit se conformer aux règles de confidentialité concernant les documents d'application, la composition du comité, les délibérations et recommandations. Le président du comité d'évaluation, les membres et les experts externes sont tenus de déclarer tout conflit d'intérêts et doivent signer une déclaration écrite à cet égard. Pour les évaluateurs du Québec, consultez les [Règles générales communes des FRQ](#).

#### **4. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les candidats doivent considérer les droits de propriété intellectuelle issus de la recherche menée dans le cadre du programme, au cas par cas, en tenant compte de la contribution intellectuelle de chaque participant à la recherche. Pour les candidats du Québec, la gestion de leurs droits de propriété intellectuelle doit être effectuée conformément aux [Règles générales communes des FRQ](#) et conformément à la politique interne sur la propriété intellectuelle des établissements affiliés. Pour les candidats de la Chine, la gestion de leurs droits de propriété intellectuelle doit être effectuée conformément aux règles de la NSFC sur les programmes de recherche conjoints internationaux (régionaux) et à la politique interne sur la propriété intellectuelle des établissements affiliés.

#### **5. ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Le programme offre du financement pour (2) ans. Un maximum de trois projets sera supporté dans cet appel. Il est prévu que le FRQNT fournisse un total de 60,000 \$ CA annuellement pour le programme (jusqu'à 20,000 \$ CA par projet/an pour (2) ans et que la NSFC fournisse 2,250,000 RMB annuellement (jusqu'à 750,000 RMB par projet/an pour deux (2) ans).

- La partie québécoise de chaque demande peut recevoir jusqu'à 20,000 \$ CA/an pour deux ans.
- La partie chinoise de chaque demande peut recevoir jusqu'à 750,000 RMB/an pour deux ans.

La NSFC financera la partie chinoise des projets de recherche soit complètement ou partiellement en fonction du nombre de projets approuvés et des fonds disponibles. Le FRQNT financera la partie des projets de recherche du Québec, soit totalement ou partiellement, en fonction du nombre de projets approuvés et des fonds disponibles. Le financement sera basé sur une contribution équivalente des deux parties.

## 6. ENGAGEMENT DES CANDIDATS

En acceptant la subvention, les candidats s'engagent à respecter les termes et conditions stipulées dans l'appel et la réglementation générale des organismes qui les financent. Il est de la responsabilité des candidats d'être au courant de ces termes et conditions.

Outre les clauses spécifiques aux organismes de financement, en acceptant la subvention, les équipes devront :

- Soumettre à NSFC et au FRQNT un rapport de recherche final. La NSFC et le FRQNT contacteront leurs récipiendaires respectifs afin de les informer sur la forme qu'il doit prendre.
- Mentionner, dans tout rapport, article ou communication, l'agence de financement soutenant le projet (NSCF et FRQ).

## 7. INFORMATIONS DE CONTACT

Pour la National Natural Science Foundation of China (NSFC)

**Madame LIU Xiuping**

Directeur adjoint de division  
Division des programmes américains et océaniques  
Bureau de la coopération internationale  
National Natural Science Foundation of China  
83 Shuangqing Road, Haidian District, Beijing 100085, Chine  
Téléphone : 86-10-6232-5377  
[liuxp@nsfc.gov.cn](mailto:liuxp@nsfc.gov.cn)

Pour les Fonds de recherche du Québec (FRQ)

**Monsieur Yves Marois**

Responsable de programmes et des partenariats internationaux  
Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies  
140, Grande Allée Est, bureau 450  
Québec (Québec), Canada, G1R 5M8  
Téléphone : (418) 643-3396  
[yves.marois@frq.gouv.qc.ca](mailto:yves.marois@frq.gouv.qc.ca)